

Début de l'examen de l'affaire Macri en Argentine



La Havane, 31 août, (RHC)- La Chambre de cassation pénale de Buenos Aires a entamé ce mercredi la procédure visant à confirmer ou non le non-lieu prononcé à l'encontre de l'ancien président argentin, Mauricio Macri, pour avoir prétendument espionné des parents de membres de l'équipage du sous-marin ARA San Juan.

"Si la Chambre approuve l'acquittement de Macri, elle validera une prémisse incorrecte, qui s'écartera des lignes directrices sur la protection des droits de l'homme. L'Agence fédérale d'intelligence ne joue aucun rôle direct dans la sécurité présidentielle", a déclaré Paula Litvachky, avocate de la partie plaignante.

Le sous-marin de fabrication allemande a quitté la ville d'Ushuaia, dans le sud du pays, et a perdu le contact avec la marine le 15 novembre 2017.

Il a été recherché au cours des premiers jours dans le cadre d'une opération faisant appel à des technologies de pointe et à la participation de 15 pays, après quoi la société Ocean Infinity a été engagée, qui a finalement retrouvé sa trace un an plus tard.

Les familles des 44 officiers décédés lors de cet événement ont dénoncé Macri pour un prétendu espionnage à leur encontre, alors qu'elles attendaient des nouvelles de leurs proches.

En juillet 2022, les juges Pablo Bertuzzi, Mariano Llorens et Leopoldo Bruglia, de la Chambre Capitale, ont décidé de mettre fin à la procédure, malgré l'existence de preuves, et en plus de l'ancien chef d'État, 12 membres de l'Agence fédérale d'intelligence impliqués dans l'affaire ont été acquittés.

Les familles des officiers, leurs avocats et le ministre de la Justice, Martín Soria, ont dénoncé ce qui s'était passé et ont exigé que le non-lieu soit annulé.

Source : Prensa Latina



Radio Habana Cuba